

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 05 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, **05 avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mars 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

Etaient Présents : Jean-Pierre TROUCHE, Madeleine OLANIER, Gabriel GOLDSCHIEDER, Yann DUMAS, Alain LELOUP, Emmanuel VALERY, Stéphanie WURPILLOT, Xavier BONLIEU (a reçu procuration de Catherine PESCHER), Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Michel LEROUX, Bernadette CORJON, Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Francis CAMMAL (à partir du vote des chapitres de la section investissement du budget principal), formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Catherine PESCHER (a donné procuration à Xavier BONLIEU)

Michel LE ROUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2013 est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification demandée par M. Michel Le ROUX concernant la délibération relative à la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire. Le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 mars 2013 a autorisé le lancement de la consultation des entreprises, uniquement pour le désamiantage et le déplombage des bâtiments existants.

ORDRE DU JOUR

1/ Affectation du résultat Budget principal

- Vu la délibération du 22 mars 2013, approuvant le compte administratif 2012,

- Vu les résultats dudit compte administratif,

Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal 2012 comme suit :

- 374 165,47 € en recettes d'investissement 2013 (compte 1068)
- 378 594,11 € en recettes de fonctionnement 2013 (compte 002)

2/ Vote des taux d'imposition des taxes 2013

Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 2 abstentions (Sophie MALGOURIS, Stéphanie WURPILLOT), et 4 voix contre (Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD) d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à ceux de 2012.

Taxe d'habitation : 11.02 au lieu de 10,91
Foncier bâti : 12.63 au lieu de 12,51
Foncier non bâti : 27.84 au lieu de 27,56

Au cours des débats, Eliane COGNOT expose qu'elle n'est pas favorable à l'augmentation des taux d'imposition et préconise de réaliser des économies sur la section de fonctionnement, en matière d'énergies par exemple. Michel LE ROUX souligne que les bases de l'Etat évoluent chaque année, et que même si les taux locaux restent constants, les Nogentais verront tout de même leurs impôts locaux augmenter. Considérant que les dotations de l'Etat sont à la baisse, il aurait souhaité que le budget primitif soit marqué par des objectifs d'économies en ces temps difficiles. Gabriel GOLDSCHIEDER souligne que la Commune a réalisé des économies ces dernières années. Le budget primitif 2013 qui sera présenté à l'assemblée se caractérise notamment par des économies sur le chapitre 011, au

regard du budget primitif 2012. Sophie MALGOURIS souhaite savoir ce que représente l'augmentation proposée. Gabriel GOLDSCHIEDER répond que l'augmentation correspond à environ 6 800 euros de recettes supplémentaires, dont environ la moitié sur la taxe d'habitation, ce qui représente 3 à 4 € par foyer. Il ajoute également que la fiscalité reste basse à Nogent, en comparaison avec les communes de même strate. On constate également une augmentation de l'assiette, due aux nouvelles constructions, mais qui se traduit par une augmentation des besoins de la population en matière de services publics. Yann DUMAS intervient pour signaler qu'il convient de continuer à investir pour favoriser l'économie. Xavier BONLIEU rappelle que la section de fonctionnement permet d'approvisionner la section d'investissement. Selon lui, une augmentation de 1 % des taux d'imposition reste une décision raisonnable.

3/ Budget primitif 2013 de la Commune

- Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances,
- Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

| | Dépenses | | Recettes |
|-----------------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 2 349 357,11 € | | 2 349 357,11 € |
| 011 | 583 085,00 € | 013 | 4 000,00 € |
| 012 | 889 333,00 € | 70 | 107 800,00 € |
| 14 | 2 000,00 € | 73 | 1 401 690,00 € |
| 65 | 264 447,00 € | 74 | 427 273,00 € |
| 66 | 34 744,50 € | 75 | 30 000,00 € |
| 67 | 200,00 € | 002 | 378 594,11 € |
| 022 | 37 247,61 € | | |
| 023 | 538 300,00 € | | |
| | | | |
| Investissement | 2 572 034,00 € | | 2 572 034,00 € |
| 20 | 19 500,00 € | 13 | 58 000,00 € |
| 21 | 367 067,00 € | 16 | 1 300 000,00 € |
| 23 | 2 048 010,00 € | 10 | 140 000,00 € |
| 16 | 108 500,73 € | 1068 | 374 165,47 € |
| 020 | 28 956,27 € | 024 | 141 500,00 € |
| | | 021 | 538 300,00 € |
| | | R 001 | 20 068,53 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif selon les modalités suivantes :

- 13 voix pour les chapitres de la section de fonctionnement, 3 voix contre (Michel LE ROUX, Eliane COGNOT, Bernadette CORJON),

Francis CAMMAL étant présent à partir du vote des chapitres d'investissement du budget principal, le nombre de présents passe de 15 à 16, le nombre de votants de 16 à 17.

- 16 voix pour les chapitres de la section d'investissement, 1 voix contre (Bernadette CORJON).

Au cours des débats concernant la section de fonctionnement, Gabriel GOLDSCHIEDER souligne la baisse du chapitre 011, par rapport au budget primitif 2012. Des économies seront réalisées notamment sur les primes d'assurances qui ont été renégociées. Philippe MOREAU trouve ce budget correct, mais aurait aimé qu'il soit bâti au plus près du réalisé 2012. Cela permettrait d'avoir une réflexion budgétaire globale, d'affiner la gestion budgétaire, quitte à réaliser des correctifs en cours d'année. Michel LE ROUX est conscient qu'il s'agit d'un budget prévisionnel mais aurait souhaité un budget plus marqué par un

objectif d'économies. Gabriel GOLDSCHIEDER souligne que le chapitre 011 répond à cet objectif. Michel LE ROUX souligne qu'en laissant des marges de manœuvre au budget primitif, sans douter de la volonté de réaliser des économies, la gestion pourra être moins pointue. Monique PIOT rappelle les règles de la comptabilité publique, et notamment la nécessité de voter des décisions modificatives en cas d'absence de crédit. Michel LE ROUX souligne l'augmentation des subventions aux associations. Monique PIOT souligne que les subventions aux associations restent constantes, l'augmentation ne concernant que des projets ponctuels que le Conseil a approuvé précédemment.

Xavier BONLIEU s'interroge sur le chapitre 012 (charges de personnel) qui représente un tiers des dépenses globales de fonctionnement, et aimerait savoir comment se situe la Commune par rapport aux communes de même strate. Monique PIOT rappelle que la Communauté de Communes travaille actuellement sur un transfert de compétences des centres de loisirs, ce qui devrait permettre de baisser à moyen terme les charges de personnel de la commune.

Concernant la section d'investissement, Gabriel GOLDSCHIEDER expose au Conseil que le budget primitif prend en compte les demandes de la commission travaux (à l'exception du changement des fenêtres de l'école maternelle), ainsi que la première phase du regroupement scolaire. Suite à la Commission Finances, et malgré les travaux du bureau de Poste estimés à 70 000 euros, la réfection du chemin du Tacot a été inscrite au budget. Philippe MOREAU souhaite connaître le coût de la réfection du chemin du Tacot. Jean-Pierre TROUCHE rappelle que ces travaux avaient été estimés à 75 000 euros. Gabriel GOLDSCHIEDER détaille l'emprunt inscrit au budget primitif 2013 : 1 200 000 euros pour la réhabilitation de l'école et 100 000 euros pour le chemin du Tacot. Une projection financière a été réalisée pour estimer les coûts liés un emprunt global. Pour le chemin du Tacot, l'emprunt reviendrait à 8 600 euros par an, sur 15 ans. Michel LE ROUX souligne que l'emprunt pour le restaurant scolaire s'éteindra en 2015 et qu'il lui semble opportun d'engager les travaux pour le chemin du Tacot.

Eliane COGNOT s'interroge sur la durée de l'emprunt pour le Chemin du Tacot. Compte-tenu du montant, ne devrait-on pas emprunter sur une durée courte ? Gabriel GOLDSCHIEDER préconise de réaliser un emprunt sur la totalité des besoins (école et chemin du Tacot), car les taux sont actuellement bas. Xavier BONLIEU estime qu'il est plus judicieux d'emprunter sur une durée longue, afin de mettre en cohérence l'amortissement avec la durée de vie du bien. Jean-Paul PINAUD souhaite savoir s'il sera possible de débloquer progressivement l'emprunt en fonction des besoins. Gabriel GOLDSCHIEDER explique que c'est une possibilité qu'il conviendra d'étudier le moment venu.

Michel LE ROUX s'interroge sur les restes à réaliser concernant la médiathèque au chapitre 23. Gabriel GOLDSCHIEDER explique qu'il s'agit de dépenses engagées auprès des entreprises. Michel LE ROUX souhaite avoir des précisions sur les 233 000 euros prévus au chapitre 23 pour les VRD de l'école élémentaire. S'agit-il des travaux qui interviendront à la fin du chantier ? Gabriel GOLDSCHIEDER confirme que ces travaux seront réalisés en fin de chantier et que ces dépenses ne seront sûrement pas réalisées en 2013. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses prévues pour la réhabilitation de l'école.

4/ Affectation du résultat Budget Eau et Assainissement

- Vu la délibération du 22 mars 2013, approuvant le compte administratif 2012

-Vu les résultats dudit compte administratif,

Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 21 648,45 €

- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 297 717,39 €

5/ Budget primitif 2013 Eau et Assainissement

- Entendu l'exposé de Monsieur GOLDSCHIEDER, rapporteur de la Commission Finances,
- Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

| | Dépenses | | Recettes |
|-----------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 129 397,45 € | | 129 397,45 |
| 011 | 35 166,45 € | 70 | 78 100,00 € |
| 042 | 91 231,00 € | 74 | 10 000,00 € |
| | | 042 | 16 649,00 € |
| | | R002 | 21 648,45 € |
| | | | |
| Investissement | 2 102 598,60 € | | 2 102 598,60 € |
| 20 | 13 000,00 € | 13 | 1 153 080,00 € |
| 21 | 10 000,00 € | 16 | 495 260,00 € |
| 23 | 2 059 426,60 € | 10 | 65 310,21 € |
| 16 | 3 523,00 € | 040 | 91 231,00 € |
| 040 | 16 649,00 € | R001 | 297 717,39 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif à l'unanimité

Gabriel GOLDSCHIEDER expose au Conseil que le budget primitif prend en compte l'intégralité des travaux de réhabilitation de la station d'épuration communale, et détaille les subventions attendues dans le cadre de cette opération (Agence de l'Eau, Conseil Général). Michel LE ROUX demande si les sommes inscrites seront toutes engagées au cours de l'année. Comme pour le budget général, le parti pris est d'inscrire toutes les dépenses relatives à une opération.

6/ Création d'une Zone de Développement Eolien par la Communauté de Commune du Canton de Lorris

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de Lorris a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de proposition de création d'une Zone de Développement de l'Eolien sur une partie de son territoire.

Conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifié, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, les services de l'Etat procèdent à la consultation des communes et des EPCI limitrophes à ceux dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de ZDE.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de création d'une ZDE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de création d'une Zone de Développement Eolien, déposé par la Communauté de Communes du Canton de Lorris.

7/ Répartition des sièges au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Châtillon Coligny

Madame le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions émanant de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny,
 Considérant que la Commune de Nogent sur Vernisson est membre de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny,
 Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges,
 Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,
 Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nombre et la répartition suivante, calculés en fonction de la population : 2 délégués pour les communes de moins de 1500 habitants, 3 délégués pour les communes de 1500 habitants et plus.

| Communes | Population légale au 1^{er} janvier 2013 | Nombre de sièges |
|---------------------------|---|-------------------------|
| Aillant sur Milleron | 389 | 2 |
| La Chapelle sur Aveyron | 550 | 2 |
| Le Charme | 151 | 2 |
| Châtillon-Coligny | 1983 | 3 |
| Cortrat | 90 | 2 |
| Dammarie sur Loing | 530 | 2 |
| Montbouy | 745 | 2 |
| Montcresson | 1299 | 2 |
| Nogent sur Vernisson | 2594 | 3 |
| Pressigny les Pins | 454 | 2 |
| Saint Maurice sur Aveyron | 873 | 2 |
| Sainte Geneviève des Bois | 1081 | 2 |
| Total | 10739 | 26 |

8/ Lancement de la consultation pour l'école élémentaire

Le dossier de consultation des entreprises, réalisé par le cabinet LR Architecture n'ayant pas été reçu, le point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Francis CAMMAL contactera l'architecte pour connaître l'avancée du dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La réception des travaux de la médiathèque communale a été reportée au 12 avril 2013. Jean-Pierre TROUCHE signale que deux entreprises n'étaient pas présentes lors de la dernière réunion.

Fin du Conseil : 21h50

| Membres du Conseil Municipal Présents lors de la séance du 05 avril 2013 | | | |
|---|---------------------|-------------------|-------------------------|
| Monique PIOT | Yann DUMAS | Madeleine OLANIER | Gabriel GOLDSCHIEDER |
| Jean-Pierre TROUCHE | Francis CAMMAL | Michel LE ROUX | Alain LELOUP |
| Emmanuel VALERY | Stéphanie WURPILLOT | Eliane COGNOT | Xavier BONLIEU |
| Philippe MOREAU | Sophie MALGOURIS | Jean-Paul PINAUD | Bernadette CORJON |